

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 9/16/2020

Version : 2.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Huile moteur VDS-3 15W-40

Numéro du produit : 23909454

Type de produit : Liquide.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Motor oils

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Données relatives au fournisseur : AB Volvo Penta
SE-405 08 Göteborg
Sweden

Telephone no. : +46-31-66 67 50

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone d'urgence : +46-31-66 67 50 (Lors des heures d'ouvertures)

Adresse e-mail : sds@volvo.com
websds.volvo.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Voir section 11 pour information toxicologique et section 12 pour de l'information sur l'écologie.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Généralités : Non applicable.

Prévention : Non applicable.

Intervention : Non applicable.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Contient Sulfonate de calcium. Peut produire une réaction allergique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Tenir hors de portée des enfants. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Minimisez les contacts avec la peau. Ne disposez de l'huile usagée que dans les sites agréés. Ne mélangez pas l'huile usagée avec des solvants, du fluide de frein ou du réfrigérant moteur

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange
Numéro CAS / autres identificateurs uniques
Numéro CE : Mélange.
Code du produit : 23909454

Nom des composants	Identifiants	%	<u>Classification</u>		Type
			Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]		
bis(dithiophosphate) de zinc de bis[O-(6-méthylheptyle)] et de bis[O-(sec-butyle)] acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc Acide benzènesulfonique, méthyle-, dérivés de mono-C20-24-ramifié alkylé, sels de calcium Acide benzènesulfonique, méthyl-, mono-C20-26-dérivés alkyle, sels de calcium Phénol d alkyle	CE: 298-577-9 CAS: 93819-94-4 CE: 272-238-5 CAS: 68784-31-6 CAS: 722503-68-6 CAS: 722503-69-7 CE: 310-154-3 CAS: 121158-58-5	< 2.5 < 2.5 0 - 1 0 - 1 < 0.25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317 Skin Sens. 1, H317 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Repr. 1B, H360F (Fertilité) Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) Asp. Tox. 1, H304	[1] [1] [A] [A] [A]	
Huile minérale raffinée au solvant	-	0 - 90	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[A]	

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Contact avec la peau : Laver la peau contaminée à l'eau et au savon.
Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau.
Ingestion : Consulter un médecin. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différences

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Il est peu probable que ce produit se volatilise rapidement dans l'air en raison de sa faible pression de vapeur.
Contact avec la peau : Dégrasse la peau.
Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation passagère.
Ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation** : Peut provoquer une irritation passagère.
Peau : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Contient un faible pourcentage de substances allergisantes.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Yeux** : Peut provoquer une irritation passagère. (rougeur)
Ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.
Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis.
Protection des sauveteurs : Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Voir Information toxicologique (section 11)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Utilisables** : Recommandé : CO₂, poudres, Mousse
Non utilisables : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de soufre
oxydes de phosphore
oxyde/oxydes de métal
oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Conserver le récipient bien fermé.
Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Motor oils

- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	

Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

Concentrations prédictes avec effet

Aucune PEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Assurer une ventilation adéquate.

Protection des mains : > 8 heures (temps avant transpercement) : nitrile

Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: Liquide.
Couleur	: Ambre.
Odeur	: Huile de pétrole
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: Non disponible.
Point de fusion	: Non disponible.
Point d'écoulement	: -36 °C
Point d'ébullition	: >280°C (>536°F)
Point d'éclair	: Vase ouvert: 230°C (446°F) [ASTM D92]
Durée de combustion	: Non applicable.
Vitesse de combustion	: Non applicable.
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Très inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : chaleur.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: Seuil minimal: 1% Seuil maximal: 10%
Pression de vapeur	: <0.0005 kPa (<0.0037503 mm Hg) [température ambiante]
Solubilité	: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Densité de vapeur	: >1 [Air = 1]
Masse volumique	: 0.888 g/cm³ [15°C]
Densité relative	: 0.888
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: >6
Température d'auto-inflammabilité	: >320°C (>608°F)
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Cinématique (40°C (104°F)): 1.09 cm²/s (109 cSt)
Poids moléculaire	: Non applicable.

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

TDAA : Non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Réactif avec: Oxidizing agents
- 10.4 Conditions à éviter** : Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
- 10.5 Matières incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Il est peu probable que ce produit se volatilise rapidement dans l'air en raison de sa faible pression de vapeur.
- Contact avec la peau** : Dégrasse la peau.
- Contact avec les yeux** : Peut provoquer une irritation passagère.
- Ingestion** : L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation** : Peut provoquer une irritation passagère.
- Peau** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Contient un faible pourcentage de substances allergisantes.
- Yeux** : Peut provoquer une irritation passagère. (rougeur)
- Ingestion** : L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale et la diarrhée.

Des informations pertinentes pour le mélange et/ou les ingrédients sont fournies ci-dessous.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Phénol d alkyle	Peau - Irritant Yeux - Irritant	- -	- -	- -	- -

Sensibilisation

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Acide benzènesulfonique, méthyl-, mono-C20-26-dérivés alkyle, sels de calcium	peau	-	Sensibilisant
Acide benzènesulfonique, méthyle-, dérivés de mono-C20-24-ramifié alkylé, sels de calcium	peau	-	Sensibilisant

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Phénol d alkyle	Positif	-	Positif		Rat - Mâle, Femelle	Orale: 15 mg/kg	134 jours; 7 jours par semaine

Danger par aspiration

Nom	Résultat
Huile minérale raffinée au solvant	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

- Généralités** : Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.
- Mutagénicité** : Non applicable
- Autres informations** : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecotoxicité : Non facilement biodégradable. Ce produit a un potentiel de bioaccumulation élevé.

Des informations pertinentes pour le mélange et/ou les ingrédients sont fournies ci-dessous.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Not applicable.			

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Non applicable.			

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition soleau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Liquide insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.
P : Non disponible. B : Non disponible. T : Non disponible.

vPvB : Non applicable.
vP : Non disponible. vB : Non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

: Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
13 02 05*	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.7 Transport en vrac : Non disponible.
 conformément à l'annexe II
 de la convention Marpol et
 au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Autres Réglementations UE

Utilisation du produit : Produit de consommation, Applications industrielles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions abrégées : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H360F Peut nuire à la fertilité.
 (Fertilité)
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
 Aquatic Acute 1, H400 TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1, H410 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2, H411 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
 Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
 Repr. 1B, H360F (Fertilité) TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 1B
 Skin Corr. 1C, H314 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
 Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Historique

Date d'édition/Date de révision : 9/16/2020

Version : 2.01

Avis au lecteur

Conforme au règlement 1907/2006/CE (REACH), Article 31

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.